



COMMUNIQUE

Dans le cadre de la mise en œuvre progressive de l'Assurance Maladie Universelle (AMU) portée par **le Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE**, le gouvernement togolais a pris la décision de renforcer la couverture sanitaire des élèves du préscolaire, primaire et secondaire des établissements publics en intégrant le programme « School Assur » dans le dispositif de l'AMU.

A cet effet, les élèves du public ont rejoint la solidarité nationale à compter de la rentrée scolaire 2024-2025 et bénéficient désormais de l'assurance maladie universelle gérée par l'Institut National d'Assurance Maladie (AMU-INAM).

Ainsi, le programme « School Assur » devient « **School AMU** » et offre gratuitement à tous les élèves bénéficiaires des soins de santé adaptés avec des conditions de prise en charge souples et simplifiées.

Les dispositions pratiques sont prises par l'INAM et ses partenaires pour rendre effectif « **School AMU** » sur toute l'étendue du territoire national.

La Direction générale de l'INAM remercie tous les acteurs (écoliers, parents, enseignants, professionnels de santé etc.) pour leur mobilisation et engagement et les invite à œuvrer ensemble pour la réussite de ce programme de protection sociale.

Fait Lomé, le 15 octobre 2024

Le Directeur Général,



Tchilabalo PILANTE